



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 16
Pour : 16
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 09/05/2019
Délibéré par le Conseil Municipal
à Cubzac les Ponts, le : 21/05/2019

Envoyé en préfecture le 22/05/2019
Reçu en préfecture le 22/05/2019
Affiché le **22 MAI 2019**
ID : 033-213301435-20190521-2019_39-DE

Délibération n° 2019-39
Mardi 21 mai 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt et un mai à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le neuf du mois de mai deux mille dix neuf

Présent(s) : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Vincent RAYNAL - Jean-Pierre PRAT - Maribel ROBERT SOARES - Cyril CHERIGNY - Denis RICHARD - Jean-Paul SCHAUS - Anna SANTONJA - Jean-Roger THUILLIAS - Corinne JEANDONNET - Sylvie AMAN - Michel BARSE

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Gilles THIBAUD procuration à Alain TABONE
Josiane DESTOUESSE procuration à Anna SANTONJA

Absent(s) excusé(s) : Gilles THIBAUD – Josiane DESTOUESSE
Le secrétariat a été assuré par : Ravi NOURBHAY SOUNDERA

DELIBERATION PORTANT ATTRIBUTION DES LOTS DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RESTRUCTURATION ET L'EXTENSION DE LA GARDERIE DE L'ECOLE PRIMAIRE

Vu le programme des travaux de la restructuration et de l'extension de la garderie de l'école Primaire,
Vu le MAPA de travaux de la restructuration et de l'extension de la garderie de l'école primaire,
Vu le budget primitif 2019,
Vu le procès verbal de la Commission d'appel d'offres du 16 mai 2019,
Vu le tableau d'analyse des offres annexé à la présente délibération,

Le Conseil municipal,
Monsieur le Maire rappelle que :

Le MAPA des travaux pour la restructuration et l'extension de la garderie de l'école primaire a été publié le 11 avril 2019 avec une date limite de réponse pour le 10 mai 2019 avant 16h00. Ce dernier se compose des lots suivants :

**Lot 1 : MACONNERIE / Lot 2 : CHARPENTE MENUISERIE / Lot 3 : MENUISERIES ALU
Lot 4 : PLATERIE / Lot 5 : SOLS PVC / Lot 6 : PEINTURE / Lot 7 : ELECTRICITE**

Conformément au marché de Maîtrise d'œuvre, l'ensemble des plis ont été confiés à l'Architecte pour analyse préalable des candidatures et des offres en amont de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 16 mai 2019 à 17h00. Pour mémoire, le règlement de la consultation prévoyait une analyse au regard des critères suivants :

Critères		Pondération	Notation
N°	Désignation		
1	Valeur Technique	40%	Notation sur 40
2	Prix	60%	Notation sur 60

➤ Critère « Valeur technique » :

La valeur technique (T) sera appréciée au vu des informations transmises dans le cadre du mémoire technique et dans le document détaillant la composition de l'équipe fournis par le candidat avec le barème suivant :

- a) Valeur technique de l'offre, en fonction du mémoire remis : 10 points
- b) Moyens humains affectés à l'opération ~ Présentation équipe : 10 points
- c) Délais d'interventions au regard du planning : 20 points

Note sur 10 points	
0	Absence de réponse
2	Insuffisant
4	Passable
6	Bon
8	Très bon
10	Excellent

Note sur 20 points	
0	Absence de réponse
4	Insuffisant
8	Passable
12	Bon
16	Très bon
20	Excellent

➤ Critère « Prix » :

La note générale « P » sera évaluée selon la formule :

$$Note = 60 \times (\text{prix du candidat le moins élevé} / \text{prix du candidat})$$

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats s'il le juge utile.

Il peut à tout moment mettre fin à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

Conformément au tableau d'analyse annexé à la présente délibération, La Commission d'Appel d'Offres a fait le choix de retenir, selon les critères de jugement des offres, comme étant l'offre la plus avantageuse économiquement pour chaque lot, l'offre de l'Entreprise suivante :

- Lot 1 : **SAS JRC** pour un montant de 24 000,00€ HT,
- Lot 4 : **C3P MULTISERVICES** pour un montant de 6 337,97€ HT,
- Lot 6 : **EPRM SAS** pour un montant de 3 971,00€ HT,
- Lot 7 : **AEL** pour un montant de 5 691,35€ HT hors option et de 15 886,23€ HT compris options,

Concernant les lots n°2, n°3 et n°5, aucunes candidatures et offres n'ont été déposées. La Commission d'Appel d'Offres a par conséquent déclaré ces lots infructueux et a proposé de mettre en place un appel d'offre sans publicité ni mise en concurrence au regard des montants estimés par l'architecte. En effet, il est important de trouvé rapidement des entreprises pour réaliser les travaux au regard du

Envoyé en préfecture le 22/05/2019

Reçu en préfecture le 22/05/2019

Affiché le **22 MAI 2019**

ID : 033-213301435-20190521-2019_39-DE

planning prévisionnel de ces derniers qui doivent se réaliser obligatoirement sur la période des vacances scolaires pour ne pas toucher à la continuité du service public.

Concernant le lot n°7, la Commission d'Appel d'Offres a fait le choix de sursoir à statuer sur la levée des options dans l'attente de trouver les entreprises des 3 lots manquants, afin de voir si l'enveloppe globale rentre dans le budget estimatif initial.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'offres pour l'ensemble des lots pour lequel une entreprise est identifiée comme la plus avantageuse économiquement au regard des critères du marché et donc d'attribuer ce dernier conformément à la proposition citée ci-dessus. De même, le Maire propose au Conseil de lancer une procédure d'appel d'offres sans publicité et mise en concurrence pour les lots déclarés infructueux.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le MAPA des travaux pour la restructuration et l'extension de la garderie primaire conformément au descriptif rédigé ci-dessus et par lot aux entreprises suivantes :
 - o **Lot 1** : **SAS JRC** pour un montant de 24 000,00€ HT,
 - o **Lot 4** : **C3P MULTISERVICES** pour un montant de 6 337,97€ HT,
 - o **Lot 6** : **EPRM SAS** pour un montant de 3 971,00€ HT,
 - o **Lot 7** : **AEL** pour un montant de 5 691,35€ HT hors option et de 15 886,23€ HT compris options,
- **DONNE** pouvoir au Maire de lever ou non les options du lot n°7 au regard du coût final de l'opération et de l'enveloppe financière initialement prévue (120 000,00€ HT),
- **DECLARE** les lots n°2, n°3 et n°5 infructueux,
- **AUTORISE** la mise en place d'un appel d'offre sans publicité ni mise en concurrence pour l'ensemble des lots infructueux au regard des montants estimés par la Maîtrise d'œuvre,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2019 à l'opération 37 – article 21318.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;



Le Maire,

Alain TABONE

Envoyé en préfecture le 22/05/2019

Reçu en préfecture le 22/05/2019

Affiché le



ID : 033-213301435-20190521-2019_39-DE